Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260618-D2026_06_02-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICI

Séance du 15/06/2026

Date de la convocation : 09/06/2026
Date d'affichage : 09/06/2026

Secrétaire de séance : Ombeline VIMONT

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le 9 juin 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline	X			EON Charline	X		
LE QUINIO Henri		X Absent		LE GALEZE Fabien		X Excusé	
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys		X Absente	
CADIO Dominique	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	16	0	16

D2026-06-02 - INSTANCES – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-8 ;

Vu l'installation du conseil municipal de la commune de La Trinité-Surzur en date du 20 mars 2026 ;

Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'adopter son règlement intérieur ;

Madame la Maire présente le projet de règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260618-D2026_06_02-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de :

- **APPROUVER** le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PRECISER** que ce règlement intérieur du Conseil municipal entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours.
- **AUTORISER** Madame la Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 16 voix Pour, unanimité

Ombeline VIMONT,
Secrétaire de séance

Sandrine CADORET,
Présidente de séance

MAIRIE DE LA TRINITE-SURZUR (MORBIHAN)